

MAIRIE DE CHAUVRY

CHAUVRY, le 05 avril 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE DOMONT

En exercice : 11
Présents : 6
Procurations : 3
Absents : 5
Votants : 9

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023 MAIRIE DE CHAUVRY PROCES VERBAL N°1

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril à 19h00, Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie en séance publique dans la salle du Conseil municipal, sur convocation régulière adressée à tous ses Membres le 30 mars 2023 par Monsieur Jacques DELAUNE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance

Présents : M. Jacques DELAUNE, Maire, Messieurs Olivier ROBINOT, Éric HESTIN, Maire Adjoint, Mesdames Laetitia GALANDON, Madame Catherine BARBEROT, Conseillères municipales, Monsieur Nuno DA SILVA Nuno, Conseiller municipal

Absents excusés :

*Madame Aline KASSE, Conseillère municipale,
Conseillère municipale*

Madame Sylvia CHAPELAIN - pouvoir donné à Catherine BARBEROT

Monsieur Raphaël BAROUCH - pouvoir donné à Olivier ROBINOT

Monsieur Angel GARCIA - pouvoir donné à Eric HESTIN

Absent :

Monsieur Hugues RIBIOLLET

Monsieur Jacques DELAUNE, qui a déclaré que les membres du Conseil municipal présents, formant la majorité des Membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du CGCT

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE DE DÉSIGNER Monsieur Éric HESTIN comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 05 avril 2023

DELIBERATION N° 2023/1 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2022

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2022

La question sur l'accès par les enfants de Chauvry aux activités périscolaires est en cours de traitement.

DELIBERATION N° 2023/2 Approbation du compte de gestion de la Commune 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal
APPROUVE le compte de gestion du comptable trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

DELIBERATION N°2022/3 : Vote du compte administratif de l'année 2022 de la Commune

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, (hors de la présence de Monsieur le Maire, Jacques DELAUNE),

DECIDE de voter à l'unanimité le compte administratif 2022
 Qui s'établit ainsi :

En fonctionnement :	DEPENSES :	237 677.64 €
	RECETTE :	721 268.44 €
		483 590.70 €

Soit un excédent de clôture de 2021 de 416 253.22 €

En investissement	DEPENSES :	27 222.06 €
	RECETTES :	32 924.14 €
		5 702.08 €

DELIBERATION N°2022/4 : Vote du budget primitif 2023 de la Commune

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à adopter le budget primitif 2023 de la commune, Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2023 de la Commune comme suit :

En recettes et dépenses de fonctionnement :	763 091 euros
En recettes et dépenses d'investissement :	384 793 euros

ET PROPOSE également d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution

DELIBERATION N°2023/5: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2023 et donne les nouvelles bases d'imposition prévisionnelle de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vu l'exposé du Maire,

Vu l'état n° 1259 concernant la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,

Vu le Produit fiscal attendu 2023,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE DE FIXER les taux suivants pour l'année 2023 :

Taux de Taxe sur le Foncier Bâti : 33.11 %

Taux de Taxe sur le Foncier Non-Bâti : 91.95 %

Taux d'habitation : 17.37 %

DELIBERATION N°2023/6 : approbation du versement de la participation 2023 au Syndicat Intercommunal du Regroupement scolaire de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser sa participation au SIREs pour l'année 2023 de 54 465.46 Euros en deux versements de 18155.15 € et un versement de 18155.16 €

DIT qu'une participation supplémentaire pourra être attribuée en raison des difficultés budgétaires du syndicat

Ces dépenses seront inscrites au chapitre « autres contributions » 65568 du budget primitif 2023

DELIBERATION N°2023/7: Approbation du versement des subventions aux Associations

Le Conseil Municipal après avoir demandé les comptes des principales associations, autorise Mr le Maire à verser les subventions 2022 suivantes :

➤ **FNACA : 80.00 euros**

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2023

DELIBERATION N°2023/8 Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Article 1 : D'inscrire une provision pour créances douteuses à hauteur de 163.11 euros pour constater la dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 20 % du montant des créances de plus de deux ans ;

Article 2 : D'imputer cette dépense au compte 681 « Dotations pour dépréciation des actifs circulants »

Questions diverses

- Participation mutuelle : 15€ par personne et par mois pour les 3 employés
- Assainissement :
 - planning indique branchements deuxième semestre 2025
 - communication dans le prochain bulletin municipal (juin 2023)
- Intercommunalité :
 - participation pour la piscine municipale
 - augmentation de la population de la CC
- Travaux :
 - borne électrique devant la mairie à installer avant les travaux de réfection de la mairie - vérifier les contraintes liées à Vigipirate
- Activités festives :
 - Fête du village : le 24 juin
 - approfondir l'idée d'un marché de Noël début décembre

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

Le secrétaire de Séance
Eric HESTIN



Le Maire,
Jacques DELAUNE



N° de délibération	Objet de la Décision	Page
DL 2023/1	Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2022	2
DL2023/2	Approbation du compte de gestion 2022	3
DL2023/3	Vote du compte administratif 2022	3
DL2023/4	Vote du budget primitif 2023	3
DL2023/5	Vote des taxes locales	4
DL2023/6	Approbation du versement de la participation 2023 au Syndicat Intercommunal du Regroupement scolaire de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry	4
DL2023/7	Approbation du versement des subventions aux Associations	4
DL 2022/8	Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses	4
	Questions diverses	5